

V'est à dire, je pense, pour chercher des banderilles.

Mais ils ne vinrent pas, et le lendemain seulement, vers midi environ — vingt-quatre heures, par conséquent, après sa chute — des enfants, en jouant dans le terrain vague, aperçurent l'abandonné. On le secourut aussitôt, on s'efforça de lui faire absorber du sucre, du bouillon froid, et un aspirateur de la cuirasse alla prévenir le poste.

Après bien des allées et venues, pourparlers, négociations et formalités inutiles, mais curieusement déguisées, Godot fut enfin hissé dans une voiture d'ambulance — à deux heures quarante minutes.

Il est mort à Nantes, le lendemain.

Et bien ! nous le demandons : est-ce que c'est vraiment le mot final de l'affaire, ce fut-il : « mort ? Il ne serait pas juste, au reste ; c'est « meurtre » qu'il faut dire !

Et les responsabilités ?

## Les scandales policiers EN AMÉRIQUE

New-York, 28 mai. — Il ne se passe pas de jour qu'on ne dévoile une partie quelconque de la corruption qui résulte du régime capitaliste.

Dernièrement, c'était un policier de New-York qui confessait de quelle façon il rançonnait ceux qui ont la permission de violer ouvertement les lois. En trois ans de temps il avait collecté 180.000 \$ qui étaient partagés avec divers hauts personnages. Il avait dans son district 30 maisons de débauche qui lui payaient £ 50 par mois, 10 chambres de billard qui lui payaient £ 100 par mois chaque, 15 maisons de jeux qui payaient de £ 50 à £ 100 chaque, un nombre de maisons de débauche qui violaient ouvertement la loi Raisins sur la vente de boissons, lui payaient £ 100 par mois chaque et les marchands de boissons £ 5 par mois chaque. Et dans tous les autres districts de la ville il y avait aussi des policiers qui avaient charge de collecter une rançon à tous ceux qui violent les lois.

Il y a quelques jours, les grands journaux de Philadelphie publiaient aussi des détails à faire dresser les cheveux sur la corruption qui existe dans cette ville et sur les méthodes employées par les gens qui ont charge de faire observer les lois pour exploiter dans leur intérêt personnel tous ceux à qui ils permettent de violer les lois. Les propriétaires de maisons publiques ne sont pas le moins méloqués dans leur métier infâme d'exploiteuses de chair humaine à condition qu'elles achètent de la bijouterie dans certaines maisons, achètent leurs boissons chez certains débitants et paient une bonne rançon à certains policiers. Il en est de même pour tous les autres commerces illégaux et nous n'avons aucun doute que les petits voleurs sont tolérés aussi bien que les prostituées, à condition de partager avec les gros voleurs ce que nous gagnons.

Depuis quelque temps, dans l'administration des postes qui ne néglige aucun chançon de canard des tracés aux journaux ouvriers et socialistes, on vient aussi de découvrir des fraudes de toutes sortes.

Des chevaliers d'industrie ont pu se servir de la poste pour voler le public, en partageant avec des officiers haut placés les fruits de leurs rapines. Et malgré tous les efforts des gens d'en haut pour couvrir le chose et empêcher un scandale, les journaux bourgeois eux-mêmes sont obligés d'admettre une corruption, une porcinerie effrayante dans l'administration des postes.

Le système est tellement étendu depuis la base jusqu'au sommet. Tous poussent au crime et les crimes imaginables sont permis, tout ce que les criminels ont la volonté et les moyens de partager avec ceux qui ont été mis au pouvoir pour protéger le public mais qui, au contraire, sont en collusion avec les criminels pour le voler et le démolir. Tous les criminels du pays, nos gouvernements sont les pires.

## L'affaire Henry-Reinach

Paris, 28 mai. — La première chambre de la cour d'appel, statuée dans l'affaire Henry-Reinach, vient de rendre son arrêt.

Cet arrêt confirme le jugement rendu par la première chambre du tribunal civil, condamnant M. Joseph Reinach à payer 500 fr. à titre de dommages-intérêts à Mme Henry et 500 autres francs à son fils.

L'arrêt relève l'imposture commise par M. Reinach, lorsqu'il affirma la trahison du colonel Henry, sans en avoir la preuve.

L'arrêt dit ensuite que le privilège de l'historien ne peut être confondu avec le droit du journaliste.

## Faits Divers HORS RÉGION

### Un gamin assassin

Berlin, 28 mai. — Une artiste russe, la blonde Vomagel, dont le nom de théâtre Anna Gustnagel, a été assassinée, à Odessa, par un gamin de 14 ans, nommé Alexis Monas-kyriski.

Le frère ainé du jeune Alexis était tombé épouvantablement amoureux de la blonde et dépendait une grande partie de son succès pour assister ses séances. Le plus jeune frère pria son frère de ne pas continuer à se ruiner pour la blonde, mais celui-ci fit la sourde oreille.

Croyant que l'honneur et la fortune de sa famille étaient en danger, il résolut de tuer la blonde. Elle a été trouvée morte dans son lit où elle avait été stranglée.

Après avoir commis son crime, le meurtrier s'est pendu. Lorsque son frère aîné rentra, il se trouva en présence de deux cadavres. Il est devenu fou.

### La Catastrophe sur l'Escaut

(Nouveaux détails.)

Anvers, 28 mai. — Les renseignements sont difficiles à obtenir, le sinistre ayant eu lieu loin d'Anvers où il n'y a pas de télégraphe ni de fax.

Les dernières nouvelles disent que le steamer « Uto », toucha si rudement le « Huddersfield » que celui-ci plongea immédiatement et que les malheureux qui couchaient à l'avant du navire, presque tous émigrants autrichiens et italiens, se noyèrent immédiatement. Le reste du navire fut ensuite entièrement submergé par la marée montante.

Un remorqueur a rattrapé à Anvers l'équipage du steamer coulé ainsi que 20 émigrants.

Les remorqueurs du portage sont partis pour le lieu du naufrage afin de vérifier s'il n'y a pas moyen de sauver le navire et une partie de la cargaison à marée basse.

On sait qu'il y avait 45 personnes à bord du navire le « Huddersfield ».

Aucun Anglais n'a péri dans le naufrage.

Le « Huddersfield » avait à bord une quarantaine de passagers émigrants qui allaient au Canada par Liverpool. La collision a été si subite et si violente que le capitaine du « Huddersfield », qui se trouvait dans l'habitacle des cartes, n'a pas eu le temps de faire mettre les chaloupes à flot et quand il arrive sur le pont

il avait de l'eau jusqu'aux jambes. Les émigrants étaient presque tous endormis dans l'entrepost d'avant et 22 émigrants, au dire des escapés interviewés à bord de l'« Uto », ont péri dont 15 Galiciens et un enfant, 5 Italiens et un Polonais. Ceux qui ont pu se sauver se sont précipités sur le pont non vêtu. Un de ceux-ci sur le pont au moment de l'accident a été projeté contre le mât et a été blessé à la tête. Tout l'équipage ainsi que les survivants ont été recueillis par les chaloupes de l'« Uto » qui a pu continuer sa route vers Anvers et est allé s'amarrer au numéro 2 du Vieux-Broux. Les malheureux survivants, très faibles, ont été soignés et ont vécu les épisodes de désastre.

Il a été mort à Nantes, le lendemain.

Et bien ! nous le demandons : est-ce que c'est vraiment le mot final de l'affaire, ce fut-il : « mort ? Il ne serait pas juste, au reste ; c'est « meurtre » qu'il faut dire !

Et les responsabilités ?

## DANS LA RÉGION

### Votes de nos Députés

Voici comment se sont répartis hier les votes de nos députés sur la priorité en faveur de l'ordre du jour Sarrion-Jaurès, flattissant les calomniateurs réactionnaires.

Dans le Nord : MM. Cochin, Pluchon, Danse, Montalbert, Groussot, votèrent contre.

MM. Guillain, Lemire, Barrois, Bonte, De la Motte et Motte se sont abstenus.

Tous les autres votèrent pour.

Dans le Pas-de-Calais : MM. Rose, Taillandier, Adam, votèrent contre.

Tous les autres votèrent pour.

## La Grève de La Gorgue-Estaires

Réouverture des Négociations. — L'entrevue d'Haubecourt. — Les délégués à Lille.

Ainsi que nous l'annonçons hier matin, la députation invite à tenir sa première réunion à la sous-préfecture d'Haubecourt, salle des délibérations.

Etaient présents :

Pour les ouvriers, les citoyens GRAS, PETITPRE, BIACHE, HENNEBEL et PAGE ;

Pour les patrons, MM. LEFRANC, VERJUIN, DELHAIE, SCHULZ et BONDUEL.

LA CONFÉRENCE

Il avait de l'eau jusqu'aux jambes. Les émigrants étaient presque tous endormis dans l'entrepost d'avant et 22 émigrants, au dire des escapés interviewés à bord de l'« Uto », ont péri dont 15 Galiciens et un enfant, 5 Italiens et un Polonais. Ceux qui ont pu se sauver se sont précipités sur le pont non vêtu. Un de ceux-ci sur le pont au moment de l'accident a été projeté contre le mât et a été blessé à la tête. Tout l'équipage ainsi que les survivants ont été recueillis par les chaloupes de l'« Uto » qui a pu continuer sa route vers Anvers et est allé s'amarrer au numéro 2 du Vieux-Broux. Les malheureux survivants, très faibles, ont été soignés et ont vécu les épisodes de désastre.

Le capitaine de l'« Uto » est entré dans la coque de l'« Huddersfield » à bord d'avant. A marée basse le pont d'avant émerge de l'eau.

Le dernier recensement porte le nombre des morts à 25. Parmi les victimes, il y a 5 enfants.

Le cheval arrivèrent en galop et, sans explication, chargèrent violemment les ouvriers, qui furent poursuivis jusque dans la cour de l'usine de M. Février.

La, les gendarmes arrêtèrent un ouvrier, pendant qu'il mettait les menottes.

Le gendarme qui prenait le revolver au poing et criait : « Serre plus fort, et le premier qui approche, je lui broie la gueule ! » (sic).

Le GENDARMERIE. — Je fixais le capitaine

à cheval arrivèrent en galop et, sans explication, chargèrent violemment les ouvriers,

qui furent poursuivis jusque dans la cour de l'usine de M. Février.

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme Dupont qui avait la bouche ouverte et regardait le capitaine.

Quoique grotesque ? Et dire que des magistrats osent condamner sur de pareils récits.

M. de Block fait remarquer tout le ridicule de cette déposition. On ne garde pas la bouche ouverte après avoir crié « Hou ».

Les ouvriers de M. Février décidèrent alors de se rendre à la mairie, pour protester contre l'arrestation arbitraire de leur camarade, et de suspendre le travail s'il n'était pas remis immédiatement en liberté.

Sur nouvelle interpellation, le gendarme reconnaît que les frères Frauchet étaient brûlés par des grévistes.

Le défenseur fait ensuite remarquer que l'officier n'était peut-être pas dans l'exercice de ses fonctions. Rien ne le prouve. Il pouvait faire une promenade à cheval.

Dans une chaude période, M. de Block réussit que le délit n'est pas établi et réclame l'acquittement de sa cliente, une brave mère de famille, qui n'avait jamais rien eu à voir avec la justice.

Le tribunal délibère quelques instants, puis prononce une condamnation à HUIT JOURS DE PRISON, AVEC SURSIS.

Pandore paraît satisfait.

LE GENDARMERIE. — Je fixais le capitaine à cheval arrivèrent en galop et, sans explication, chargèrent violemment les ouvriers, qui furent poursuivis jusque dans la cour de l'usine de M. Février.

Le PRESIDENT. — Pa, conséquent, vous tournez le dos à la femme Dupont ?

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme Dupont qui avait la bouche ouverte et regardait le capitaine.

Quoique grotesque ? Et dire que des magistrats osent condamner sur de pareils récits.

M. de Block fait remarquer tout le ridicule de cette déposition. On ne garde pas la bouche ouverte après avoir crié « Hou ».

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme Dupont qui avait la bouche ouverte et regardait le capitaine.

Quoique grotesque ? Et dire que des magistrats osent condamner sur de pareils récits.

M. de Block fait remarquer tout le ridicule de cette déposition. On ne garde pas la bouche ouverte après avoir crié « Hou ».

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme Dupont qui avait la bouche ouverte et regardait le capitaine.

Quoique grotesque ? Et dire que des magistrats osent condamner sur de pareils récits.

M. de Block fait remarquer tout le ridicule de cette déposition. On ne garde pas la bouche ouverte après avoir crié « Hou ».

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme Dupont qui avait la bouche ouverte et regardait le capitaine.

Quoique grotesque ? Et dire que des magistrats osent condamner sur de pareils récits.

M. de Block fait remarquer tout le ridicule de cette déposition. On ne garde pas la bouche ouverte après avoir crié « Hou ».

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme Dupont qui avait la bouche ouverte et regardait le capitaine.

Quoique grotesque ? Et dire que des magistrats osent condamner sur de pareils récits.

M. de Block fait remarquer tout le ridicule de cette déposition. On ne garde pas la bouche ouverte après avoir crié « Hou ».

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme Dupont qui avait la bouche ouverte et regardait le capitaine.

Quoique grotesque ? Et dire que des magistrats osent condamner sur de pareils récits.

M. de Block fait remarquer tout le ridicule de cette déposition. On ne garde pas la bouche ouverte après avoir crié « Hou ».

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme Dupont qui avait la bouche ouverte et regardait le capitaine.

Quoique grotesque ? Et dire que des magistrats osent condamner sur de pareils récits.

M. de Block fait remarquer tout le ridicule de cette déposition. On ne garde pas la bouche ouverte après avoir crié « Hou ».

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme Dupont qui avait la bouche ouverte et regardait le capitaine.

Quoique grotesque ? Et dire que des magistrats osent condamner sur de pareils récits.

M. de Block fait remarquer tout le ridicule de cette déposition. On ne garde pas la bouche ouverte après avoir crié « Hou ».

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme Dupont qui avait la bouche ouverte et regardait le capitaine.

Quoique grotesque ? Et dire que des magistrats osent condamner sur de pareils récits.

M. de Block fait remarquer tout le ridicule de cette déposition. On ne garde pas la bouche ouverte après avoir crié « Hou ».

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme Dupont qui avait la bouche ouverte et regardait le capitaine.

Quoique grotesque ? Et dire que des magistrats osent condamner sur de pareils récits.

M. de Block fait remarquer tout le ridicule de cette déposition. On ne garde pas la bouche ouverte après avoir crié « Hou ».

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme Dupont qui avait la bouche ouverte et regardait le capitaine.

Quoique grotesque ? Et dire que des magistrats osent condamner sur de pareils récits.

M. de Block fait remarquer tout le ridicule de cette déposition. On ne garde pas la bouche ouverte après avoir crié « Hou ».

Le GENDARMERIE. — Oui, mais ayant entendu crié « Hou », je relâchai la tête et je vis le gendarme